



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 22 avril 2021

Présidence : M. Jean-Jacques Reynaud (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Jean-Pierre Bapst (pour la partie côté fenêtres – 67 personnes)
M. Steve Rime (pour la partie côté galerie - 64 personnes)
Présents : 6 Conseillers communaux
131 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
3 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 134 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 9 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2020
 2. Comptes de fonctionnement et d'investissement 2020
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
 3. Décision sur la pose d'une antenne Swisscom à Le Bry
 4. La Gissetta – articles 354 RF et 1357 RF – terrain et bâtiment rural
 - Proposition de vente à M. Jean-Baptiste Pasquier, actuel locataire avec ses parents Roland et Colette, pour un montant de CHF 168'292.00
 5. Informations du Conseil communal
 6. Divers
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h10.

Il commence par rendre hommage à **M. Marcel Sottas**, Conseiller communal décédé subitement le mardi 6 avril 2021. Il fait un résumé de sa vie et au nom du Conseil communal il présente ses sincères condoléances à la famille de Marcel. Il informe que notre communauté a été à nouveau touchée le dimanche 11 avril par le décès de **Thibaud Rial**, à trois mois de ses 18 ans. Thibaud est le frère de notre collaboratrice Océane, ses condoléances sont à nouveau présentées. Il prie l'assemblée de se lever pour une minute de silence en mémoire de Marcel et Thibaud.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 14 du 9 avril 2021, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 9 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Steve Rime** pour la partie « côté galerie » et de **M. Jean-Pierre Bapst** pour la partie « côté fenêtres ». Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter, ainsi que Mme Nathalie Wicht, secrétaire technique. Une journaliste de la Liberté est présente.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Lors de la présentation de l'ordre du jour, **M. le Président** informe que le point 4 a été modifié. L'acquéreur de l'objet sera **M. Jean-Baptiste Pasquier** seul. Lors de l'élaboration du tractanda de l'assemblée, l'Autorité foncière Cantonale ne s'était pas encore déterminée quant à savoir si Jean-Baptiste remplissait les critères exigés pour être officiellement acheteur ou s'il devait être associé à ses parents. A présent on a reçu la confirmation qu'il peut être seul acquéreur.

M. le Président demande aux personnes présentes si elles acceptent la modification du point 4. La modification **est approuvée à la majorité**. Puis il demande s'il y a des remarques sur le reste de l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, l'ordre du jour **est approuvé à l'unanimité**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2020

M. le Président rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 17 décembre 2020 est accepté à l'unanimité

Point 2

Comptes de fonctionnement et d'investissement 2020

La parole est donnée à M. Michel Grivel, responsable des finances qui précise que les commentaires et les comptes ont été publiés dans le bulletin communal et qu'il va donner une lecture rapide des résultats, chapitre par chapitre. Les comptes sont affichés à l'écran.

Le total de charge se monte à CHF 8'766'524.00 pour des revenus de CHF 8'785'176.00, soit un résultat de CHF 18'752.00. L'exercice 2020 se boucle avec un bénéfice de CHF 741'106.73, avant amortissements supplémentaires comptabilisés de CHF 722'455.00. Dans les amortissements supplémentaires, il y a :

- Salle polyvalente CHF 300'000.00
- Ouvrages génie civil CHF 270'000.00
- Bâtiment administratif (CAD Avry) CHF 50'000.00
- Déchetterie CHF 50'000.00
- Véhicules et machines pour édilité CHF 37'455.00
- Subvention Ile d'Ogoz CHF 15'000.00

Le total des charges arrondi est de CHF 8'766'000.00, moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires qui nous donne une charge réelle de CHF 7'267'000.00, soit environ une charge de CHF 3'800.00 par habitant. Les charges se détaillent ainsi :

- Communales CHF 3'858'000.00 soit 53.09 %
- Cantonales CHF 2'004'000.00 soit 27.58 %
- Associations de communes CHF 1'405'000.00 soit 19.33 %

Le bénéfice présenté est de CHF 18'651.73.

Comme il n'y a pas de question pour le fonctionnement, M. Michel Grivel passe à la lecture des comptes d'investissement et ne donnera que les comptes concernés en 2020. Puis il cite les 12 investissements terminés et facturés en 2020 :

62-Rénovation routes AF	budget de	CHF 800'000.00	solde négatif de	CHF 3'540.00
62-Compl. Assainissement éclairage public		CHF 100'000.00	solde	CHF 0.00
62-Assain. éclairage public S.O.N, 3 ^{ème} partie		CHF 70'000.00	solde positif de	CHF 7'514.25
62-Achat de 3 saleuses		CHF 40'000.00	solde positif de	CHF 2'545.00
70-Remplacement conduite d'eau Avry village		CHF 300'000.00	solde négatif de	CHF 4'798.81
71-Mise en séparatif « En la Fin »		CHF 330'000.00	solde positif de	CHF 8'978.01
72-Création point de collecte Villarvassaux		CHF 20'000.00	solde négatif de	CHF 483.10
75-Renaturalisation ruisseau des Marches		CHF 110'000.00	solde positif de	CHF 41'168.45
81-Aménagement des routes forestières		CHF 500'000.00	solde positif de	CHF 55'743.30
83-Subventionnement barge île d'Ogoz		CHF 15'000.00	solde	CHF 0.00
9421-Rénovation école de Gumefens		CHF 300'000.00	solde négatif de	CHF 1'691.95
945.500.00-Isolation « La Cornache »		CHF 250'000.00	solde positif de	CHF 152'304.30

Il demande s'il y a des questions sur ces investissements clôturés en 2020. Comme ce n'est pas le cas, il passe à la lecture du bilan également affiché à l'écran. Quant à la capacité d'investissement, on a une dette brute de CHF 8'062'000.00, une moyenne des bénéfices des 5 dernières années (MNA) de CHF 868'167.00, des crédits disponibles au 31.12.2019 pour CHF 4'215'047.00 et une capacité d'emprunt de CHF 13'962'921.00, ce qui donne une capacité totale d'investissement de CHF 18'177'968.00.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la parole est donnée à M. Jean-Claude Wyss, président de la Commission financière qui nous lit sont rapport :

Mesdames, Messieurs, habitants et contribuables de notre Commune,
Mesdames les collaboratrices de notre administration communale
Messieurs les membres du Conseil communal,

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2020 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre dudit exercice, à l'assemblée communale de ce jour.

En préambule, je me permets au nom de notre commission de remercier les collaboratrices de notre administration pour le travail financier et comptable effectué durant cette année 2020. Ce travail a été mentionné spécialement dans le rapport de la fiduciaire en ces termes, soit il est à relever le professionnalisme et l'excellente qualité du travail fourni durant l'exercice au niveau comptable et ceci dans son ensemble, de même que les membres de notre Conseil communal pour sa disponibilité envers les contribuables et en particulier notre commission.

Ainsi et suite à nos diverses séances durant cet exercice et à la transmission du dernier bulletin communal de cette législature, remis à vous tous par la voie « papier », vous avez pu trouver les informations détaillées des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements ainsi que le bilan de notre Commune au 31 décembre 2020. Les commentaires très détaillés sur les comptes de fonctionnement vous ont été précédemment présentés par notre grand argentier. Ces commentaires montrent à tout un chacun la transparence des dépenses, recettes, engagements et les résultats par dicastère. Ainsi nous n'allons pas répéter et réitérer ces chiffres.

Ces dits comptes ont de plus reçu l'aval de CORE S.A., fiduciaire nommée en qualité de responsable de la révision. Le rapport ayant été agrémenté d'un descriptif plus que détaillé sur les divers points soulevés, points qui ont tous reçus une réponse à satisfaction de l'organe de révision.

Suite au rapport détaillé transmis précédemment par notre grand argentier, nous ne nous étalerons pas sur un deuxième rapport qui ne fera que confirmer ce qui vient de vous être présenté. Egalement comme dit et comme mentionné sur le bulletin communal, il est à relever que le bénéfice de fonctionnement est de CHF 741'106.73, après tout amortissement, légal et/ou obligatoire selon l'article 93 LCo sur les amortissements et les taux annuels imposés. Les amortissements supplémentaires et extraordinaires ayant pu être comptabilisés pour une valeur de CHF 722'455.00.

Il est à noter que ce rapport sera le dernier de la législature mais aussi l'avant-dernier établi selon les anciennes normes comptables MCH1, car depuis l'exercice 2022 tout sera géré par le nouveau système appelé MCH2. L'établissement du budget 2022, en octobre/novembre 2021 sera donc déjà fait selon les nouvelles normes et il comportera en plus d'autres informations demandées par la CF et confirmées par l'audit ce qui permettra une amélioration importante dans la lecture des résultats avec des comparaisons sur les années précédentes ainsi que sur les budgets.

Il est aussi à noter que notre commission s'est engagée à aider nos collaboratrices comptables à la mise en place de cet énorme travail.

Nous vous remercions d'avoir été à l'écoute et nous vous recommandons de bien vouloir approuver les comptes d'investissements et de fonctionnement de l'exercice 2020, ceux-ci présentant un bénéfice après amortissements et réserves de CHF 18'651.73, bénéfice reporté au bilan, bilan qui se monte ainsi au 31.12.2020 à CHF 3'995'446.-

Au nom de la commission financière, le rapporteur – Jean-Claude Wyss

M. Le Président remercie **M. Wyss** pour son rapport. Il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas il invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissement 2020 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2020 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée de sa confiance et pour l'approbation des comptes 2020.

Point 3

Décision sur la pose d'une antenne Swisscom à Le Bry

M. le Président rappelle que nous avons été approchés par Swisscom pour obtenir un droit de superficie en vue de l'installation d'une antenne de télécommunication sur un terrain communal dans la zone d'activité de Le Bry, le Conseil communal a soumis cette proposition à l'assemblée du 17 décembre 2020. Bien que le résultat se soit révélé négatif et afin d'obtenir des informations techniques, nous avons sollicité l'opérateur pour une présentation lors d'une séance de Conseil.

Ainsi nous avons appris que, sur le plan nocivité, la nouvelle technologie 5G ne l'est pas plus que la 4G et que nous sommes beaucoup plus exposés aux rayonnements ionisants émis par les installations et appareils domestiques, (Wi-Fi, smartphone, appareils connectés), que par les antennes. Pour les intéressés par la technique, cette présentation est accessible sur le site internet de la Commune.

L'emplacement a été défini dans le talus tout à l'ouest du terrain de la déchetterie, en-dessus de la benne à gazon. Cet emplacement a l'avantage d'être le plus éloigné des zones d'activités humaines avec un impact paysager réduit.

Le Canton de Fribourg n'ayant pas décrété de moratoire sur l'implantation d'antenne de télécommunication 5G et vu la nécessité de développer le réseau de télécommunications, le Conseil communal, ayant obtenu les informations nécessaires, a décidé d'entrer en matière pour la mise à disposition d'une surface d'environ 25 m² en souterrain (socle de l'antenne) et de 5 à 10 m² en surface, sous réserve de l'approbation par l'assemblée communale. A relever que si la décision devait être négative, Swisscom s'adressera aux propriétaires voisins et nous savons que des contacts ont déjà été pris. Précisons encore que 2 autres antennes sont déjà planifiées sur le territoire communal à l'entrée de chaque tunnel de l'autoroute.

A l'écran on voit un montage photo fait par Swisscom. Ce soir nous allons voter la mise à disposition de ce terrain communal, ce qui permettra aussi de recevoir environ CHF 5'000.00 par année pendant 15 ou 20 ans selon le contrat choisi. Pour le Conseil communal, faire un combat retardateur en disant qu'on ne veut pas d'antenne sur notre territoire, c'est peine perdue. Il cite la décision du Tribunal cantonal de Genève qui a cassé le moratoire voté par les autorités genevoises. Au niveau de la Confédération, tout sera bientôt débloqué et les antennes pourront se construire. On est face à un dilemme, car tout le monde veut être connecté, mais dès qu'il faut mettre une antenne on s'y oppose. Swisscom est venu nous faire une présentation objective.

M. Serge Rossier dit que ce qui l'intrigue n'est pas la 5G, mais la procédure choisie par le Conseil communal. Lors de la dernière assemblée il y a eu un vote consultatif assez clair, avec 69 votants dont 37 « non », 14 « oui » et 18 abstentions. Il cite ce qu'avait dit le Syndic dans le journal de la Gruyère « hormis les abstentions, c'est du 50/50 », alors que c'est du 72,5 % de non et 17,5 % de oui. Pour lui cette procédure de revenir dès aujourd'hui avec un vote sur le sujet, après avoir eu la présentation avec Swisscom qui ne va de toute façon pas dire que c'est nocif, le fait rester sur sa position. Il ne sait pas si c'est nocif ou pas et on est tous confrontés à cette situation, on ne sait pas. Des cantons ont essayé des moratoires, il y a une cause pendante pour la Commune de Bossonnens. On est tous dans l'expectative et il a tendance à s'abstenir et à dire soyons prudents. On apprend ce soir qu'il y aura 3 antennes 5G sur le territoire communal, il trouve que ça va vite et demande pourquoi ne pas prendre plus de temps pour documenter le dossier. Parler des privés qui ont été approchés est une forme de chantage. Il rappelle qu'il y aura une mise à l'enquête avec la possibilité de faire opposition pour tous les citoyens, même de faire un collectif pour les oppositions. On se précipite alors que le dernier vote consultatif était très clairement négatif.

M. le Président répond que ce n'est pas du chantage et qu'on fait confiance aux spécialistes. Après la présentation de Swisscom, le Conseil communal était d'accord à l'unanimité. On verra ce qui se passe lors de la mise à l'enquête avec les oppositions.

M. Bernard Fragnière demande le sens et le poids que donne le Conseil communal à un vote consultatif négatif.

M. le Président répond que cette décision a été prise après les explications techniques reçues. Un combat retardateur ne servira à rien.

M. Jean-Pierre Pochon dit qu'entre la dernière assemblée et celle-ci une information importante est arrivée, car la Confédération a émis des directives sur une série de mesures. Certaines étaient très attendues particulièrement dans le canton de Vaud où il y a eu beaucoup de moratoires et sur toutes les antennes testées, aucune ne dépassait les dernières directives. En Suisse on est 10 fois plus exigeants que les pays européens et les dernières mesures montrent que les installations qui sont en places sont conformes. Si avant les antennes émettaient de manière dispersée, aujourd'hui avec la 5G on a des rayonnements ciblés.

Mme Tamara Michaud demande si on peut lui dire ce soir qu'il n'y a pas de risque pour les enfants qui vont à l'école juste à côté. **M. le Président** répond que la question a été posée à Swisscom et il n'a pas plus de risque à l'école que quand ils jouent à la maison avec leurs appareils (tablettes, portables,...) en lien avec le wifi de la maison.

M. Pochon ajoute qu'on peut être plus précis à propos du rayonnement, 90 % du rayonnement que nous subissons vient de notre environnement domestique et les antennes représentent 10 %.

M. Alexandre Fragnière dit qu'on a tous des téléphones portables et avec le télétravail on a besoin de cette technologie. Ce débat est émotionnel, il faut aller de l'avant.

M. Pierre Justin Morard ajoute que le développement des réseaux est principalement motivé par les utilisateurs et les fournisseurs ont des obligations de couverture. En discutant avec Swisscom on a très bien compris qu'ils avaient besoin de mettre en place une couverture au Bry. Si celle-ci n'est pas possible sur le terrain communal, elle serait quand même implantée tout près. Les opérateurs n'ajoutent pas de fréquences avec la 5G. Le débat qu'on a aujourd'hui avec la 5G aurait déjà dû avoir lieu avec la 4G, ce qui n'avait pas été le cas puisque tout le monde était content d'avoir des bandes passantes plus élevées. L'évolution est aussi donnée par les fournisseurs des équipements, il n'y a plus de pièces de rechange pour les anciens réseaux de 2G ou 3G. On n'a pas vraiment le choix, soit on dit qu'on laisse évoluer les réseaux, soit on est d'accord, à court terme, de ne plus avoir de réseau mobile. De son point de vue, l'antenne est mieux intégrée à la déchetterie contre un talus qu'au milieu d'une zone industrielle. La couverture demandée par Swisscom va être considérée comme nécessaire et les oppositions auront très peu de chance d'aboutir.

Comme il n'y a plus d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la pose d'une antenne Swisscom à Le Bry de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : La mise à disposition du terrain pour la pose d'une antenne Swisscom est acceptée à la majorité avec 9 refus et 29 abstentions.

Point 4

La Gissetta – articles 354 RF et 1357 RF – terrain et bâtiment rural

Proposition de vente à M. Jean-Baptiste Pasquier, actuel locataire avec ses parents Roland et Colette, pour un montant de CHF 168'292.00

M. le Président demande aux personnes concernées par ce dossier de se récuser. 4 personnes sortent.

M. Michel Grivel prend la parole et explique que le Conseil communal a étudié la situation et a préavisé favorablement cette vente. On voit à l'écran que « La Gissetta » est coupée en deux en deux parcelles, car c'était la limite entre les communes d'Avry et de Gumefens. Cette vente du patrimoine financier est proposée à titre exceptionnel vu les circonstances de la demande. M. Jean-Baptiste Pasquier ayant très peu de terres autour de sa ferme actuelle, il est compréhensible qu'il ne puisse pas y construire une nouvelle ferme. La Gissetta est mieux située et est en dehors de la zone d'habitation. La promesse de vente sera faite sous réserve de la construction d'une ferme, faute de quoi la propriété reviendrait à la Commune. Cette vente exceptionnelle est proposée dans l'intérêt de soutenir un jeune agriculteur et de rendre service à une jeune famille très motivée. Les démarches ont été faites auprès de l'Autorité foncière Cantonale pour obtenir le prix licite, détaillé comme suit :

Art. 354 RF – 22'950 m ²	prix licite maximum	CHF 61'169.00	
Dont bâtiment de 144 m ²	prix licite valeur rendement	<u>CHF 18'490.00</u>	CHF 79'659.00
Art. 1357 RF - 30'347 m ²	prix licite maximum		CHF 81'500.00
Si les deux parcelles sont vendues au même acquéreur, le prix des surfaces peut être augmenté de 5 %, soit de			<u>CHF 7'133.00</u>
Total prix de vente			<u>CHF 168'292.00</u>

M. Andéol Barras trouve superflue que la Commune demande la majoration de 5 % du prix licite, car en fait ce n'est qu'un seul terrain, même s'il y a deux numéros de parcelles.

Mme Estelle Baumgartner appuie le cas des 5 %, car ce n'est pas beaucoup pour la Commune, par contre c'est beaucoup pour une jeune famille.

M. Joseph Morard, appuie lui aussi les avis sur les 5 % à ne pas demander.

M. le Président donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss** pour le préavis de la commission financière :

Selon le tractanda de cette assemblée communale, point 4, la commission financière après avoir pris connaissance du dossier, ayant de plus reçu toute la documentation nécessaire avec explications détaillées dont les calculs établis par l'autorité foncière cantonale, nous vous proposons, ceci et en particulier pour le bien futur de cette jeune famille d'agriculteurs et d'ainsi pouvoir la garder en nos terres, d'accepter cette transaction en supprimant les 5 % de majoration. Nous vous remercions de votre appui au profit de cette famille.

M. le Président demande aux personnes présentes qui approuvent la vente de la Gissetta, respectivement les articles 354 RF et 1357 RF à **M. Jean-Baptiste Pasquier** en son nom seul de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : la vente des articles 354 RF et 1357 RF à J.-B. Pasquier est acceptée à la majorité avec 1 abstention

M. le Président demande aux personnes présentes qui approuvent la suppression de la majoration du prix de vente de 5 %, soit une diminution du prix de CHF 7'133.00 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : la suppression de la majoration du prix de vente de 5 % est approuvée à la majorité avec 7 abstentions

La famille Pasquier est appelée à revenir dans la salle, elle est accueillie sous les applaudissements de l'assemblée. **M. le Président** informe de la décision de l'assemblée de l'acceptation de la vente de la Gissetta, sans la majoration du prix de 5 %. **M. Jean-Baptiste Pasquier**, très ému, adresse ses remerciements et est à nouveau applaudi.

M. le Président précise que la condition de vente est la construction d'un bâtiment agricole, cela sera précisé dans l'acte notarié. Il remercie l'assemblée de son soutien à cette famille, cela fait plaisir.

Point 5

Informations du Conseil communal

M. le Président informe que la gestion et la planification du réseau d'eau a été professionnalisée. Le mandat a été donné à EauSud. Les travaux seront faits en collaboration avec le Conseil communal. EauSud ne pourra prendre aucune décision. Ainsi on n'aura plus de perte de savoir et de connaissances. Il y aura un service de piquet 24h/24h. Toutes les informations ont été données dans le bulletin communal. Le nouveau fontainier chez EauSud est **M. Alain Brinkmann**, commandant des pompiers de la Rive Gauche.

Mme Delphine Simic demande si le numéro peut être mis sur le site communal. **M. le Président** répond que oui et qu'il est aussi sur le site internet www.eausud.ch.

Au moment de remettre les mandats, **M. le Président** veut faire le point sur les travaux exécutés et dresse le bilan de la législature, le détail est affiché à l'écran (pages 31 à 40 de la présentation).

M. le Président informe de l'échange de terrain avec **M. Richard Fragnière**. Cela a été fait afin de faciliter l'exploitation agricole de M. Fragnière en modifiant la limite des terrains, le Conseil communal a consenti à un échange de 892 m² entre l'article 348 RF (propriété de la Commune) et le 353 RF (propriété de Richard Fragnière). La correction de limite permet l'implantation optimale d'un nouveau rural à proximité des bâtiments existants de l'entreprise agricole de M. Fragnière. Tous les frais sont à sa charge.

M. le Président informe que le Conseil communal a cédé l'ancien four au Bry, article 2205 RF d'une surface de 25 m², en ruine, à **Mme Christine Fragnière et M. Nicolas Fragnière**, propriétaires de l'article voisin 2271 RF pour un franc symbolique. La remise en état du toit du bâtiment doit être réalisée par Mme et M. Fragnière dans un délai de 18 mois. Tous les frais sont à leur charge. Il était trop coûteux pour la Commune de le remettre en ordre qu'il était préférable de le céder.

Concernant la situation des Terrasses d'Ogoz, le classement n'a pas été accepté. On est en procédure d'expropriation matérielle. La Commune n'entre pas en matière pour une indemnité. Ils devront faire une avance de frais pour continuer la procédure.

Quant au tas de terre situé devant les Terrasses d'Ogoz, c'est-à-dire le tas de terre qui avait été poussé lors de la construction des bâtiments, il doit disparaître. Comme ce terrain est redevenu en terre agricole, c'est la DAEC qui en est en charge du dossier.

M. le Président ajoute qu'on a adhéré au centre des pompiers de la Basse-Gruyère Rive Gauche, le CSPi, dont fait également partie le Châtelard et le commandant est **M. Alain Brinkmann**.

M. le Président dit que beaucoup d'autres travaux ont été faits et qu'il y en aura encore beaucoup à faire pour les prochaines années. Il a tenu à présenter le bilan, car malgré une législature difficile sur le plan relationnel au sein du Conseil, le travail a été effectué en toute collégialité. Toutes les réalisations sont à mettre au bénéfice de l'ensemble du Conseil communal et non à l'un ou l'autre. Les mérites vont à chacun.

Point 11

Divers

M. le Président félicite les nouveaux élus, ils sont cités et les personnes présentes se lèvent pour qu'on les reconnaisse. Il est persuadé qu'ils trouveront un dénominateur commun pour l'avenir et se réjouit de la moyenne d'âge qui a baissé de 54 à 37 ans. Il leur souhaite bon vent et leur assure le soutien des anciens. Les nouveaux élus sont applaudis.

Mme Denise Pochon remercie **M. le Président** et l'ensemble du Conseil communal pour tout le travail effectué. Elle est impressionnée, on est une petite commune, mais bien vivante. Applaudissements.

M. René Bifrare demande si le Conseil communal continuera d'être coaché. **M. le Président** répond avec humour que c'est la question qu'il ne fallait pas poser. Il ne va pas s'étendre sur le sujet, mais ajoute qu'il a confiance en l'avenir.

Avant de prendre congé, **M. le Président** tient une dernière fois à remercier le personnel de l'administration, avec à sa tête notre secrétaire communale **Mme Laurence Rimaz**, notre secrétaire technique **Mme Nathalie Wicht**, notre préposée au contrôle de l'habitant **Mme Océane Rial** et nos deux caissières **Mme Christelle Tinguely** et **Mme Cornelia Gyger**. Avec toutes les compétences qu'elles réunissent, on peut être fier de notre administration. Les personnes qui s'y adressent sont toujours reçues avec attention et bienveillance, même si quelques fois certains interlocuteurs mériteraient un autre traitement. Il remercie également les deux employés de l'édilité, **M. Alexandre Mathys** et **M. Nicolas Pittet**, qui se dévouent pour entretenir et embellir nos villages. Il n'oublie pas les auxiliaires de la déchetterie, les scrutateurs et toutes celles et ceux qui de près ou de loin participent à la vie de la Commune. En cette période de pandémie, il remercie les sociétés sportives et culturelles qui, malgré un avenir incertain, maintiennent la flamme. Il a une pensée pour la jeunesse qui se voit privée de loisirs et de contacts qui sont nécessaires à leur vie et leur développement. Il leur demande d'avoir confiance en l'avenir et ils rebondiront avec l'expérience en plus.

Il remercie ses collègues du Conseil communal pour tout le travail qui a été fait, avec un clin d'œil particulier pour **M. Michel Grivel** qui quitte le Conseil après 15 ans d'activité et **M. Yvan Maillard** après 10 ans. Il souhaite bon vent à la nouvelle équipe qui saura travailler ensemble pour le bien de la Commune et de ses habitants.

Il tient à remercier toutes et tous pour la confiance et le soutien qui lui ont été témoignés. Il a le sentiment du devoir accompli. Applaudissements de l'assemblée.

M. Michel Grivel, ému, dit qu'il rend ce soir son tablier après 15 ans avec un pincement au cœur. Il remercie toutes les personnes qui lui ont fait confiance durant ces années et que les comptes, c'est passionnant. Il avait lancé un appel aux jeunes lors de la dernière assemblée et a été étonné en bien de voir le nombre qui se sont portés candidats et de l'intérêt pour la fonction publique. Il remercie **M. Jean-Jacques Reynaud** pour ce mandat qui n'a pas été facile et demande qu'on l'applaudisse encore une fois.

L'Assemblée est levée à 22h00.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 17 mai 2021.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare